



FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

N°52 OCTOBRE 2014

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN



Bilan plantation P.6

Voilà ce que seront nos cormiers dans 200 ans.



DEFENDER

SUR TERRE, DEMANDEZ-LUI LA LUNE.

Professionnel parfaitement carré, le Defender a les épaules pour vous accompagner dans tous vos défis extrêmes. Robuste, puissant et volontaire, il dispose de la meilleure des cartes de visite : Capacité de traction : jusqu'à 3,5T • Charge utile : jusqu'à 1 440 kg* 3 empattements • 10 carrosseries • 64 ans d'expérience et de formation continue.

www.landrover.fr



ABOVE AND BEYOND

Land Rover Strasbourg

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenuau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

* Sur version Defender 130 Simple Cab. **Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (L/100km) : de 10,0 à 11,1 - CO₂ (g/km) : de 266 à 295.**



Béatrice Roecker
Responsable du service
administratif - 03 88 79 83 85



Fabienne Musser
Comptabilité



Hugui Boquel
Secrétariat



Alexandra Barthel-Dick
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable du service
technique - 06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Florian Guibot
Technicien adjoint

SOMMAIRE

Prélèvements	4-5
Plantations	6
Lettre morte à la DGAL	8-12
Destruction de nuisibles	14-15
Sérothèque	16
Brèves	18-21
Petites annonces	22

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce
notamment au soutien
de tous les annonceurs.
**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

EDITORIAL



L'automne est arrivé et avec lui la flamboyance de nos forêts. L'automne est aussi la grande saison de la chasse. Quand vous lirez ces quelques mots, le brame touchera à sa fin. La saison de la chasse sera bien entamée pour le petit et le gros gibier.

Cette année est une année exceptionnelle, celle du renouvellement des baux de chasse. Le gré à gré est entrain de se discuter en coulisses entre anciens locataires et souvent nouveaux maires. Ci et là on entend que des accords sont conclus très souvent à la baisse et d'autrefois en légère hausse. Ces hausses concernent surtout les lots à cervidés. Ne vous laissez pas éblouir par les réalisations passées. Les fortes productions de bois qu'exige l'économie française sont incompatibles avec de fortes densités de cerfs ...

Sur le front du sanglier, principal fonds de nos territoires, le silence règne également. Il n'y a qu'à espérer que ce ne soit pas le silence avant la tempête!

Si le FIDS nous indiquera l'état des dégâts, les premières battues nous indiqueront l'état de nos populations.

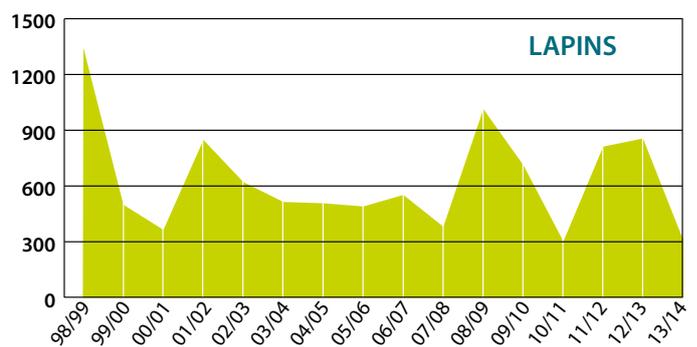
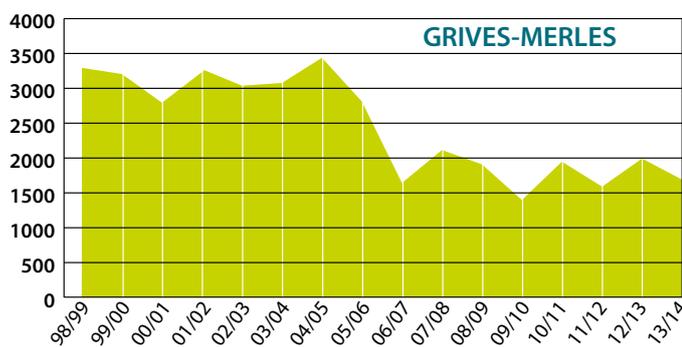
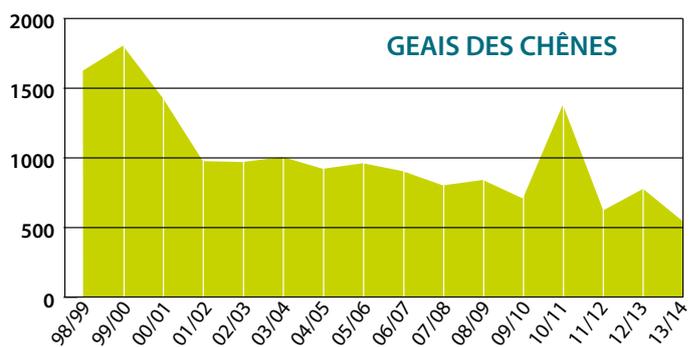
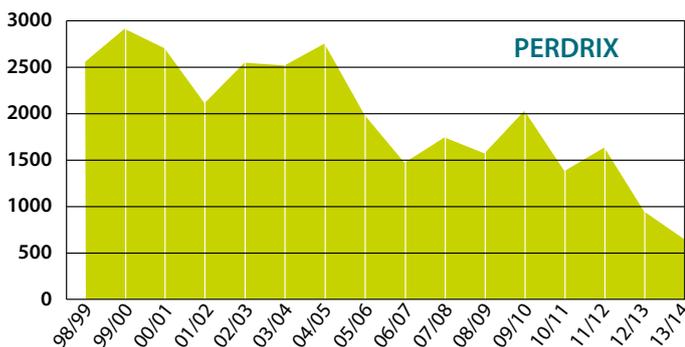
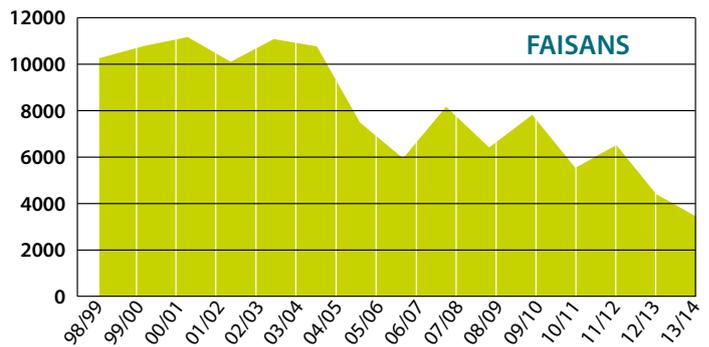
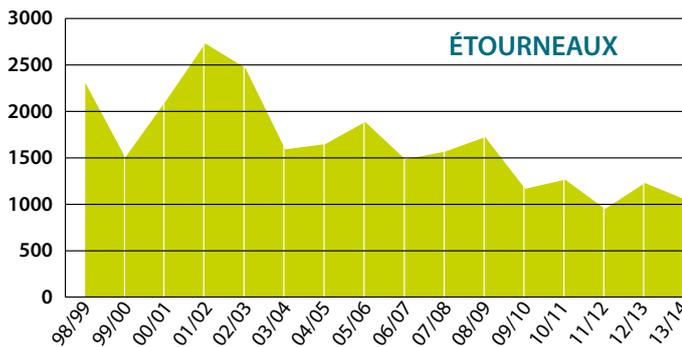
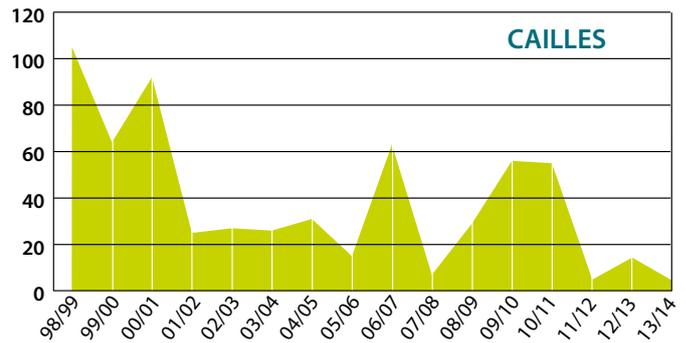
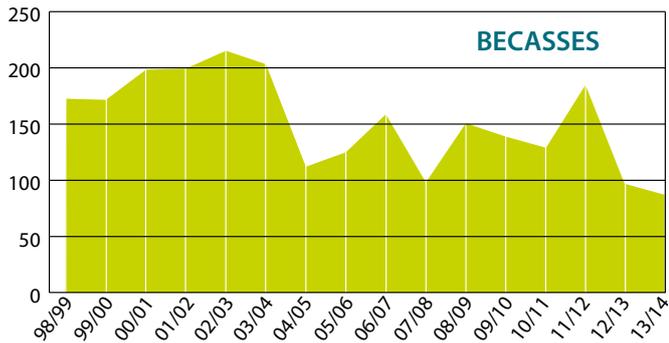
Pour le petit gibier, on en saura plus après les premières chasses. Espérons que les baisses constatées ces dernières années sur les graphiques finiront par s'arrêter et commenceront à s'inverser sinon...

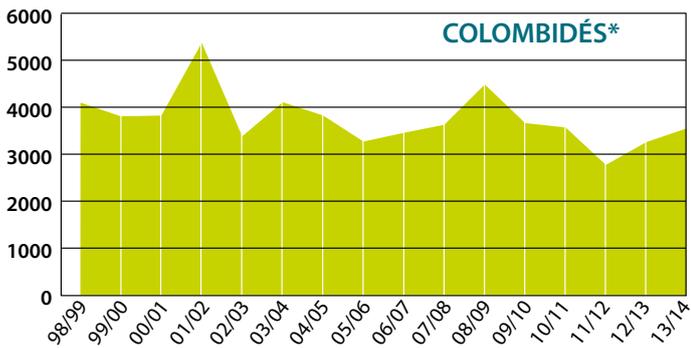
Je souhaite à ceux qui ne reprennent pas leur lot, et quelles que soient leurs raisons, qu'ils vivent une dernière saison extraordinaire, à ceux qui reprennent leurs lots ou ceux qui acquièrent la première fois un lot, bonne chance.

Gérard Lang, *président de la FdC67*

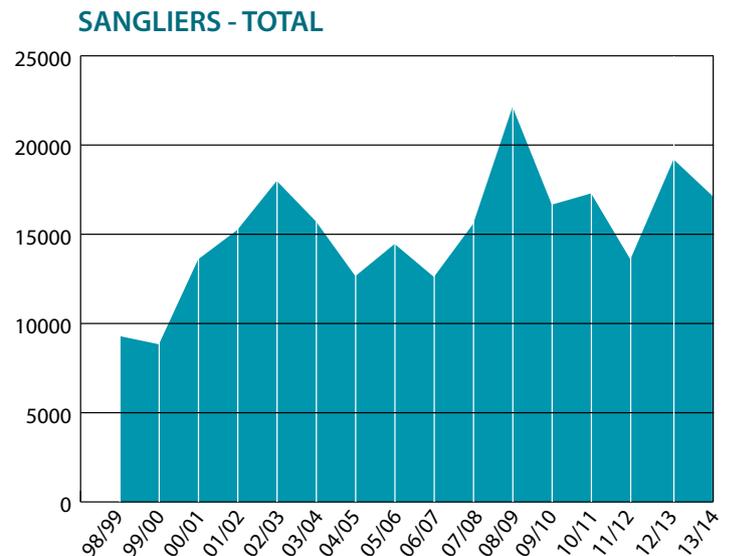
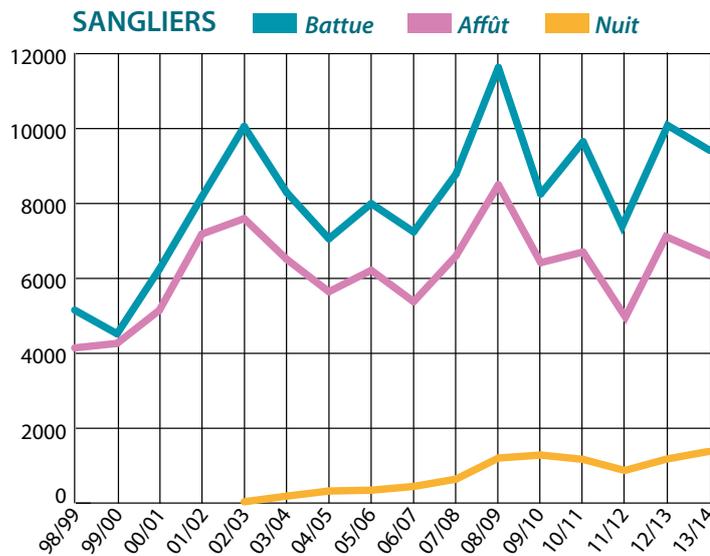
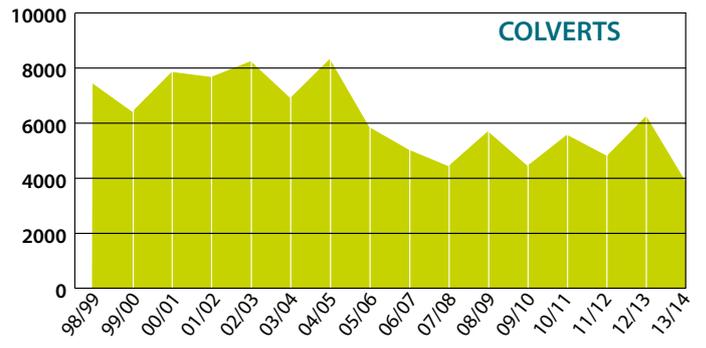
Évolution des tableaux de chasse dans le Bas-Rhin

Depuis 17 ans, les chasseurs du Bas-Rhin sont tenus de rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. Certaines espèces sont en effet sous-exploitées comme le pigeon ramier, la caille des blés ou encore la bécasse. Ces chiffres sont issus d'une enquête annuelle non exhaustive, qui permet surtout de dégager des grandes tendances.

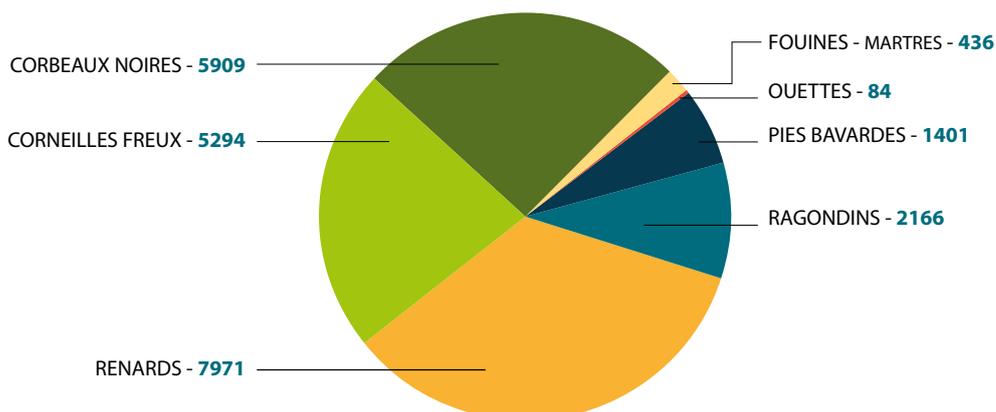




*PIGEONS - TOURTERELLES DES BOIS - TOURTERELLES TURQUES



Plus de 23 200 prédateurs et déprédateurs en 2013/2014





Bilan de huit années de plantations

Le souhait de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin lorsqu'elle a initié en 2006 «*l'opération pommiers*» était d'améliorer le gagnage du grand gibier mais aussi de contribuer à sauver des espèces anciennes de pommiers telles la Goldparmäne, le Klarapfel, la Querina, la Graffensteiner ou encore les Christkindler. Dès 2007 les chasses de plaine ont

elles aussi été associées avec les mêmes objectifs et avec succès. C'est en 2009 que le Farb s'est lui aussi joint à «*l'opération pommiers*» afin de matérialiser les angles de parcelles. Depuis 2009, outre les pommiers, ont aussi été proposées des haies basses ou hautes pour le couvert et le gagnage du petit gibier (la plupart des arbustes étant à baies) ainsi que des cormiers et des alisiers. Le cor-

mier offre ses baies aux oiseaux qu'ils soient de passage ou sédentaires mais constitue aussi une espèce rare à sauvegarder, l'alisier poussant aussi à mi-ombre permettant aux chasseurs de l'intégrer en forêt. En huit ans, plus de 3000 pommiers, 226 haies, 99 cormiers et 95 alisiers plantés par les chasseurs et le Farb sont ainsi venus enrichir le paysage et offrir du gagnage et des couverts à la faune. ●

	Pommiers chasseurs	Pommiers FARB	Kits haies basses	Kits haies hautes	Cormiers	Alisiers
2006	1000					
2007	500					
2008	200					
2009	350	42	31	49	18	18
2010	160	40	29	12	43	52
2011	320	65	18	13	36	18
2012	68	106	14	11	2	1
2013	158	30	47	2	0	6

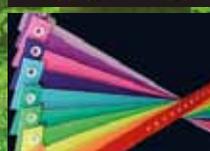


BIWI

RUBBER · PLASTIC · SILICONE

Identification du gibier

- 30 ans d'expérience
- Qualité et flexibilité
- Service personnalisé
- Prise en charge rapide



BIWI SA

ROUTE DE LA TRANSJURANE 22

CH-2855 GLOVELIER

T +41 32 427 02 00

F +41 32 427 02 01

INFO@BIWI.CH

WWW.BIWI.CH



ALSAVERT

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage

Démontage d'arbres

**Taille de haies
et débroussaillage**

Rabotage de souches

Soin des Arbres

1, route de Flexbourg

67310 BERGBIETEN

Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36

e-mail : jmf@alsavert.com



ZEISS COMPACT POINT

479€



2099€



SWAROVSKI Z6i 2 Gen. 1-6x24



ZEISS DURALYT 1.2-5X36 Lum.

879€

2640€



SWAROVSKI Z6i 2 Gen. 2.5-15x56



ZEISS DURALYT 3-12X56 Lum.

999€



Deerhunter
OUTDOOR CLOTHING

2080€



SWAROVSKI SLC 8x56 B HD



Deerhunter
OUTDOOR CLOTHING

Veste et gilet Verdun
Ultra légers ultra minces
ultra chauds

99.90€



69.90€



83.90€



Veste Soltshell
Argonne fluo

14€

Destructeur d'odeur
humaine GHOST 237 ml



Frédéric RENARD, à votre service.

OUVERT: Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h et le Samedi 9h-12h/13h30-18h.
Saison de battues (15 Octobre au 1er Février) le Samedi dès 7h30

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90

Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

Courrier à la DGAL resté lettre morte

Monsieur le Directeur de DGAL
Direction de la Sécurité sanitaire
des aliments
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

Lettre recommandée + AR.

Monsieur le Directeur,

Les nouvelles dispositions annoncées pour le suivi de la Peste Porcine Classique dans le nord de notre département apporteront sans aucun doute d'ici quelques mois de grands changements notamment avec le désengagement total de la DDPP dans la gestion des prélèvements trichine. L'organisation pour la trichine mise en place par la Fédération des chasseurs dans le sud du département, ne pourra pas, comme on pourrait le penser, être copiée dans le nord du département, à cause d'*Alaria alata*, bien installé dans cette zone (point développé dans la suite du courrier). Actuellement la DDPP trie les prélèvements trichine par secteur et par locataire et prend en charge financièrement les mini pools pour retrouver les locataires des sangliers porteurs de larves *Alaria alata* afin de ne pas faire subir de traitement thermique inutile à l'ensemble des carcasses d'un pool. Les chasseurs ne pourront pas assumer tout cela après la PPC.

Nous souhaiterions donc avoir plus de clarté sur la dangerosité de ce parasite et plus de visibilité dans la gestion de ce parasite, surtout que les adjudications des chasses communales se profilent à l'horizon début 2015. La complexité de la gestion actuelle d'*Alaria alata* se répercutera inévitablement sur les prix des baux, voire sur l'absence de locataires avec une baisse de revenus pour les communes.

Avant même d'évaluer la faisabilité pratique de la gestion des sangliers infestés

par Alaria alata, après la PPC, en regard des modalités de la gestion actuelle par la DDPP, du coût des analyses par rapport au revenu de la venaison et des choix s'offrant aux chasseurs pour des carcasses infestées ou suspectées de l'être, nous voulons savoir :

- si *Alaria alata* est ou non une zoonose ?
- si une ré-évaluation du risque pour la santé humaine a été faite suite aux nouvelles connaissances apportées par diverses études ?
- si les carcasses infestées méritent des traitements aussi draconiens que ceux demandés actuellement par l'administration ?
- si une ré-évaluation de la maîtrise de ce parasite est en cours (si cette maîtrise est indispensable) ? Si on a des données plus précises sur les températures de cuisson assainissantes ou d'autres moyens assainissants ?

D'un coté, cette parasitose est seulement considérée dans différentes parutions comme une zoonose potentielle et aucun cas humain d'alariose n'a jamais été mis en évidence. Cependant, depuis 2000, plusieurs cas d'alariose à *Alaria alata* ont été suspectés en Pologne suite à l'ingestion de viandes de sanglier ou d'oie mal cuites. Si on n'a pas d'information sur les méthodes de diagnostic, les symptômes décrits sont proches de ceux observés en cas de trichinellose.

D'un autre coté, la fiche (AFSSA LNR) présentée aux chasseurs dans les courriers de la DDPP est très effrayante et dit clairement qu'il s'agit d'une zoonose: «*Alaria alata* est pathogène pour l'homme de par son caractère invasif et perforant. La contamination peut être massive (jusqu'à plusieurs centaines de vers ingérés)».

Alors Alaria est-elle ou non une zoonose ?

1. Si c'est une zoonose, ou même une zoonose potentielle reconnue, la détec-

tion de ce parasite étant aléatoire lors de la recherche trichine (semble dépendre du lieu de prélèvements de la taille du prélèvement et de la perspicacité du manipulateur) on a un gros problème de santé publique et les mesures prises par les autorités sanitaires sont insuffisantes. Il faut développer une technique de détection plus fiable et l'utiliser sur tous les sangliers tirés dans les zones connues pour la présence de ce parasite. Il n'est pas raisonnable de demander un traitement que pour certaines carcasses repérées par hasard lors d'une recherche trichine qui elle est devenue une routine en Alsace alors qu'aucun cas n'y a jamais été détecté.

2. Si ce n'est pas une zoonose, il n'y a pas de raison de le rechercher ou d'identifier ce parasite, le LDA n'a pas à signaler sa présence lors des recherches trichine et le chasseur n'a pas de traitement à réaliser.

Dans la note de service 2012-8085 j'ai lu: «*L'AFSSA a évalué en 2007 le risque d'infestations par Alaria alata pour l'homme à partir de la viande de sanglier sauvage sur notre territoire comme nul à négligeable, sachant que les conséquences d'une infestation de l'homme par ce parasite (larva migrans) sont considérées comme étant faibles à modérées (cf. Chapitre III. D). L'avis officiel de l'AFSSA (saisine 2007-SA-008) a été rendu le 14 septembre 2007. Il préconise néanmoins des mesures d'assainissement des viandes : cuisson poussée à cœur ou congélation. Une thèse de doctorat est en cours pour mieux comprendre le comportement d'Alaria sp. chez le sanglier. La DGAL demandera une évaluation actualisée du risque à l'ANSeS à l'issue de ces travaux.*»

L'avis officiel de l'AFSSA (saisine 2007-SA-008) a été rendu le 14 septembre 2007 il y a donc 7 ans. La thèse de J. PORTIER (2012) est parue ainsi que des parutions d'autres auteurs.

• Quel est le risque d'infestation pour l'Homme à ce jour ?

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse

ECONOMISEZ

€ 130,00

€ 339,00

~~€ 469,00~~



STEINER
Nothing Escapes You

STEINER Ranger Pro 8x32

Les jumelles de pros de chez STEINER. Les modèles Ranger, sont absolument révolutionnaires dans leur catégorie. Elles ont toutes les qualités recherchées par les chasseurs : une excellente optique avec un grand champ de vision, une résistance et une robustesse hors pair et un grand confort d'utilisation. Gainage de protection en matière synthétique. Adaptées à tout type de chasse, jusqu'à la tombée de la nuit. Tout comme sa grande sœur 8x42, elles vous offrent une image claire et contrastée dont les couleurs sont très fidèles à la réalité. Indice crépusculaire : 18,3, champ de vision à 1000 m : 122 m, dimensions : 148x125 mm, poids : 790 g.

No. 165739 ~~469,00~~ 339,00

Bac à gibier souple

En toile de bâche étanche, légère et très robuste. Facile à nettoyer. Peut servir pour traîner le gibier ou pour l'agrainage. Cèllets en métal et corde de transport. Dim. 100x80x30cm. Plié, il prend très peu de place !

No. 144473

79,95 €



Se plie et se fait tout petit en un tour de main



€ 79,95

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr



Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

- Une ré-évaluation du risque a-t-elle été demandée suite aux nouvelles connaissances apportées notamment par la thèse de J. Portier (2012) et autres diverses parutions ?

Au vu de la fréquence des cas et du taux de sangliers contaminés dans la région, ce dossier mériterait peut être aussi une étude complémentaire locale rétrospective auprès des médecins pour savoir si c'est ou non une zoonose ?

Cette note préconise, malgré les risques d'infestation et des conséquences d'infestation évalués comme non élevés, des mesures d'assainissement des viandes draconiennes :

- une cuisson poussée à cœur de 74°C pendant 5 mn. Or selon Portier (2012) ces données sont calquées sur le règlement trichine, sans avoir été testées sur *Alaria alata*. L'application d'une telle température avec ce temps de cuisson n'est possible que pour la préparation de daube.

- une congélation à très basse température à cœur à -22°C pendant 10 jours. PORTIER (2012) a refait des tests de congélation sur les larves. Elles seraient détruites à des températures de -16°C pendant 4 jours mais pas à des températures positives. Il faut savoir que la congélation à -22°C pendant 10 jours demande des installations frigorifiques performantes et assez vastes pour accueillir le nombre de carcasses actuellement candidates au traitement.

• Les carcasses infestées méritent-elles des traitements aussi puissants ?

• Une ré-évaluation de la maîtrise de ce parasite est-elle en cours ? A-on des données plus précises, sur les températures de cuissons assainissantes ou sur des méthodes autres que la congélation ?

A ce propos, heureusement que la note de service donnant les directives pour la gestion des cas d'*alaria* a évolué en 2012 en ne demandant plus la saisie vétérinaire systématique des carcasses contaminées et détectées dans un pool d'analyse ne comptant qu'un seul sanglier, alors que dans un pool à plusieurs sangliers un traitement assainissant était toléré, car les chasseurs ne comprenaient pas la logique de cette directive incohérente. Vous allez me répondre

que d'une manière générale les viandes de gibier *comme celles de la plupart des animaux domestiques (risques liés aux ténias)* doivent être consommées bien cuites et non en carpaccio ou même pas à la broche et qu'il suffit de prévenir le consommateur. Cependant, on ne demande pas aux bouchers de distribuer des notes aux clients prévenant du risque ténias comme c'est pour le cas du sanglier pour *Alaria*.

Quid des cuisses de grenouilles mal cuites ? Quel traitement ?

J'en reviens aux problèmes des chasseurs du Bas-Rhin.

Dans le cas d'une obligation d'assainissement, l'idéal serait que les chasseurs portent leurs sangliers en ateliers de traitement car la congélation en peau est interdite. Le producteur primaire (chasseur) ne peut pas vendre une pièce de gibier dépouillée par ses soins à son domicile.

On se heurte donc à un problème de coût. Et malheureusement le coût de la gestion des sangliers parasités est considérable à toutes ses étapes. Pour s'en rendre compte nous décrivons ci-dessous les pertes engendrées.

Nous savons qu'actuellement la DDPP essaye de simplifier au mieux la procédure pour en réduire les coûts et les inconvénients pour les chasseurs. Pour ce faire :

- le LDA ne transmet pas les résultats trichine aux chasseurs (via le site de la fédération car la suspicion *alaria* ne peut y apparaître) mais transmet à la DDPP le rapport d'essai (résultat papier) destiné aux chasseurs sur lequel la présence d'*Alaria* est indiquée.

- la DDPP envoie ce rapport au locataire avec un premier courrier lui rappelant ses obligations en tant que responsable des produits qu'il met sur le marché (article 17 à 19 du règlement CE 178/2002)

• lui annonçant la réalisation de mini pools pour déterminer si le(s) sanglier(s) concerné(s) dans le pool sont le(s) sien(s)

• lui indiquant la conduite à tenir en attente des résultats des mini pools

• ainsi que la fiche d'information sur *Alaria alata* de l'Anses

- puis à réception des résultats des mini

pools la DDPP envoie un second courrier à chacun des locataires concernés

• libérant ses carcasses si ses sangliers ne sont pas concernés

• indiquant la nécessité d'un traitement assainissant des viandes avant leur consommation si son sanglier est porteur de larve d'*Alaria*

• lui conseillant le traitement assainissant si aucune larve n'a été retrouvée dans les mini pools.

Entre temps la DDPP fait envoyer les larves au LNR d'Alfort pour confirmer la nature de la larve bien que le LDA n'ait jamais commis d'erreur de diagnostic.

• soit le résultat est confirmé

• soit la larve se perd en chemin et le traitement assainissant reste conseillé

Actuellement la DDPP prend en charge le financement des mini pools et des envois des larves au LNR mais à l'arrêt de la prise en charge des prélèvements PPC, ce ne sera plus le cas, la note de service sur la gestion d'*alaria* prévoit que ces frais sont normalement à la charge du chasseur. Mais j'ai aussi appris

• que les larves sont retrouvées dans les mini pools qu'une fois sur deux obligeant les chasseurs à traiter les 20 carcasses du pool initial

• que le mini pool coûte 100 euros et l'envoi des larves 70 euros

Or un sanglier se vend 50 centimes du kilo en atelier de traitement le seul habilité à congeler les carcasses soit pour un sanglier de 30 kg : 15 euros. (voir tableau page suivante)

Il s'en suit que le chemin de la destruction sera vite la règle pour tous les sangliers issus des communes dont les sangliers sont infestés par *Alaria alata* ou beaucoup plus simplement les sangliers ne seront plus tirés, ce qui entrainera d'autres problèmes non moins considérables.

Pour des raisons de complexité des modalités de gestion des cas d'*Alaria alata* et du coût considérable, la FDC 67 ne peut que mettre les locataires en garde avant qu'ils se rendent acquéreur d'un lot de chasse où il y a présomption de sangliers infestés.

Nous sommes en pleine période de relocation des chasses communales. Dans

l'hypothèse où les chasses en zone Alaria ne trouveront plus preneurs, ou des preneurs pas décidés à tirer les sangliers pour les mettre à la décharge payante, nous rentrerons alors dans un cycle infernal où les populations de sangliers vont proliférer en même temps que les dégâts. Il faudra piéger les sangliers au moyen de cages, les éliminer comme dans la réserve naturelle nationale du massif forestier de Strasbourg/Neuhof-Illkirch-Graffenstaden (cf. arrêté préfectoral du 4 juin 2014). Il faut préciser que la chasse a été interdite dans ce massif contre tout bon sens.

En résumé :

Les autorités sanitaires doivent prendre une position claire sur ce problème et en mesurer les conséquences. La charge financière pour la protection de la santé publique ne peut alors être du seul ressort du chasseur.

En l'absence de consignes claires et acceptables nous envisageons de faire les analyses de trichine en Allemagne où la technique ne permet pas la mise en évidence d'*Alaria alata* (sauf exception). Nous serons ainsi dédouanés des charges considérables engendrées par la présence d'*Alaria alata*.

Nous demandons à la DDPP de nous fournir la liste des communes concernées par ce parasite, afin que nous puissions informer les maires des communes pour que cette « zoonose » puisse être mentionnée dans l'état des lieux que la commune doit fournir en vue des prochaines adjudications des lots de chasse en 2015.

En vous souhaitant bonne réception

Coût des analyses pour le chasseur en cas de suspicion d'*Alaria alata*

	Débit	Crédit
Période de battue		
Le pool de 20	100 €	
4 mini pools de 5	400 €	
Envoi au LNR	70 €	
Transport atelier de traitement à 0,50 km	100 €	
Prix de vente à un atelier de traitement Comprenant Congélation à - 22°, 10 j*		
0,50 € le kg (20x30kg)		300 €
Total 20 sangliers	670 €	300 €
Déficit	350 €	
Tir d'été une pièce (tri par secteur)		
Pool de 1	100 €	
Envoi au LNR	70 €	
Transport atelier de traitement à 0,50 km	100 €	
Prix de vente à un atelier de traitement Comprenant Congélation à - 22°, 10 j		
Vente venaison 0.50 euros le kg (x30kg)		15 €
Déficit	235 €	

Le coût dépasse rapidement le prix de la venaison.

de la présente et en vous remerciant par avance pour vos réponses, veuillez croire, M. le Directeur, en l'expression de notre plus haute considération.

Dr. G. Lang, *Président*

Geuderthheim, le 24 juin 2014

P.S.

Copie à
M. le Préfet de la Région Alsace.
M. le Directeur de la DDT du Bas-Rhin
M. le Directeur de la DDPP du Bas-Rhin
M. le Président de la FNC
Mme le Dr R. SCHALLER DDPP Bas-Rhin
Mme le Dr E. FAURE FNC
M. le Dr J.M. DELCASSO FDC 65.

Communes contaminées

BEINHEIM	HAGUENAU	NIEDERROEDERN	SELTZ
BETSCHDORF	HATTEN	OBERHOFFEN-SUR-MODER	SESSENHEIM
BISCHWILLER	HERRLISHEIM	OFFENDORF	SIEGEN
CLIMBACH	KAUFFENHEIM	RIEDELSELTZ	SOUFFLENHEIM
DALHUNDEN	KESSELDORF	RITTERSHOFFEN	STATTMATTEN
DAMBACH	KILSTETT	ROESCHWOOG	STRASBOURG
DRACHENBRONN-BIRLEN-	LA WANTZENAU	ROPPENHEIM	SURBOURG
BACH	LAUTERBOURG	ROUNTZENHEIM	WEITBRUCH
DRUSENHEIM	LEUTENHEIM	SALMBACH	WEYERSHEIM
ESCHBACH	MOTHERN	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	WISSEMBOURG
FORSTFELD	MUNCHHAUSEN	SCHEIBENHARDT	
FORT LOUIS	NEUHAEUSEL	SCHLEITHAL	
GAMBSHEIM	NIEDERLAUTERBACH	SEEBACH	

Communes enclavées entre des communes contaminées

AUENHEIM CLEEBOURG KALTHENHOUSE	KURTZENHOUSE NEEWILLER PRES LAUTER- BOURG	OBBERHOFFEN LES WISSEM- BOURG ROHRWILLER	ROTT SCHIRRHEIN SCHIRRHOFFEN
---------------------------------------	---	--	------------------------------------

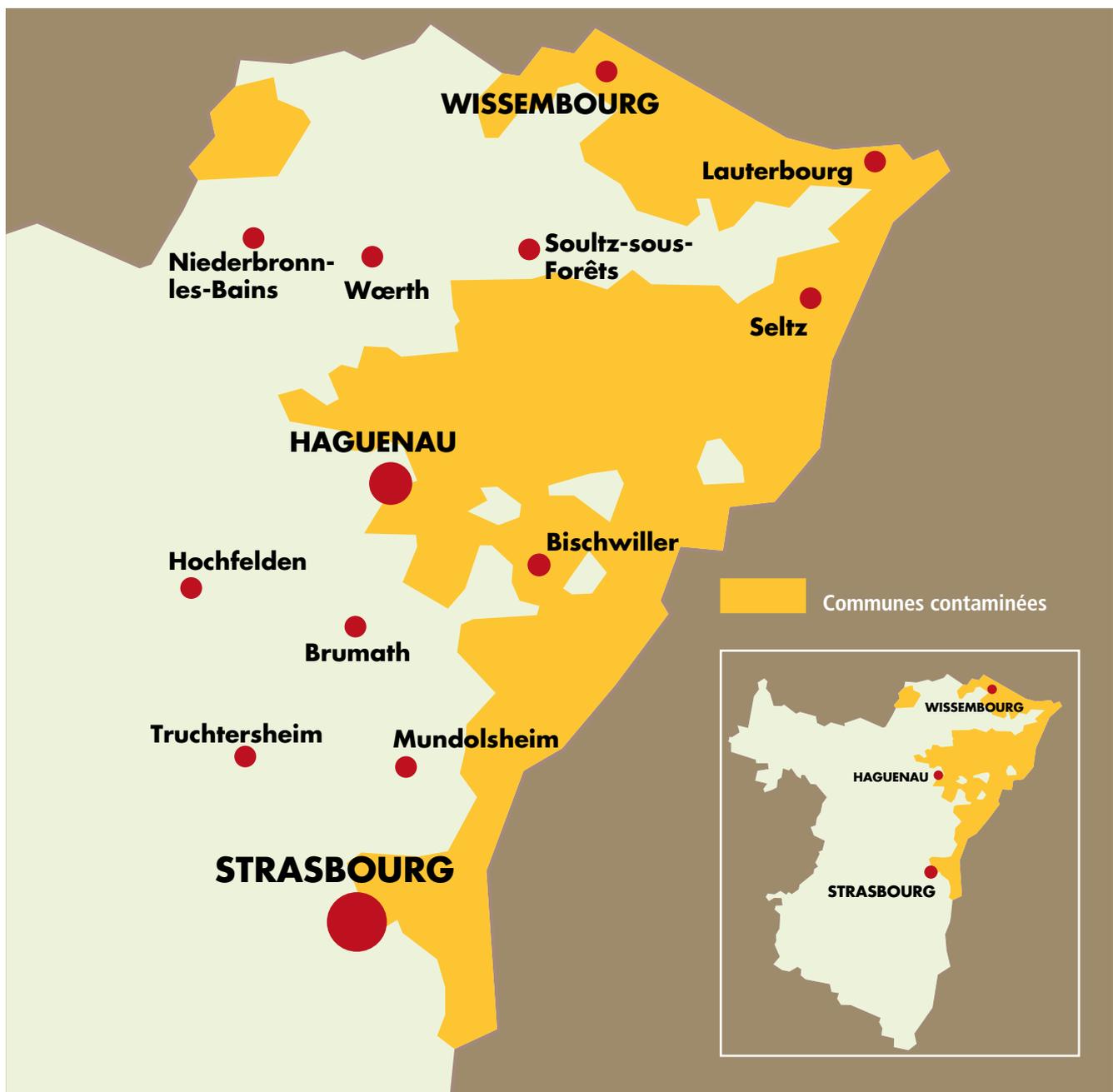
Communes dont la contamination n'est pas prouvée et retrouvées dans des pools avec des communes contaminées

FROESCHWILLER GRIES LOBSANN	MACKWILLER MERTZWILLER REICHSHOFFEN	RETSCHWILLER SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER SOULTZ SOUS FORETS	STEINBACH STEINSELTZ
-----------------------------------	---	--	-------------------------

Communes dans 1 même pool positif

LEMBACH	NIEDERBRONN-LES-BAINS
---------	-----------------------

Carte des communes contaminées dans le Bas-Rhin



Spécialisé dans la fabrication de carabines sur-mesure et la customisation, Luc Perrin réalise aussi toutes réparations et montages de lunettes.

Économisez l'achat d'une nouvelle lunette Interface pour montage Blaser



Ce système breveté « Perrin » vous permet d'utiliser la lunette de votre arme Blaser sur quasiment n'importe laquelle de vos autres armes : K98, Bennelli Argo, Kipplauf, etc.

À partir de
270€

**ARMURERIE
PERRIN**

Votre arme a son orfèvre

36 Avenue de France • 57400 Sarrebourg • Tél. 0033 (0)387 24 96 21

www.armurerieperrin.com

ESPACE-chasse

34, route de Sessenheim
67240 SCHIRRHEIM
Port. 06 29 57 41 44
Fax 03 88 06 76 26
espace-chasse@orange.fr

www.espace-chasse.fr

Catalogue
sur demande
Magasin ouvert
sur rendez-vous

Matériels & équipements cynégétiques

Miradors battue
les 10 à 999€ TTC



Veste
polaire
chauffée
149€ TTC



Agrainoir linéaire
attache rapide
650€ TTC



Bac battue acier
190€ TTC



Pour tous vos imprimés
publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
IP PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr

FORGIARINI

www.forgiarini.net

CARRELAGE
SANITAIRE
MEUBLES DE BAIN
PIERRE NATURELLE
PARQUETS
TERRASSES BOIS
SCIERIE



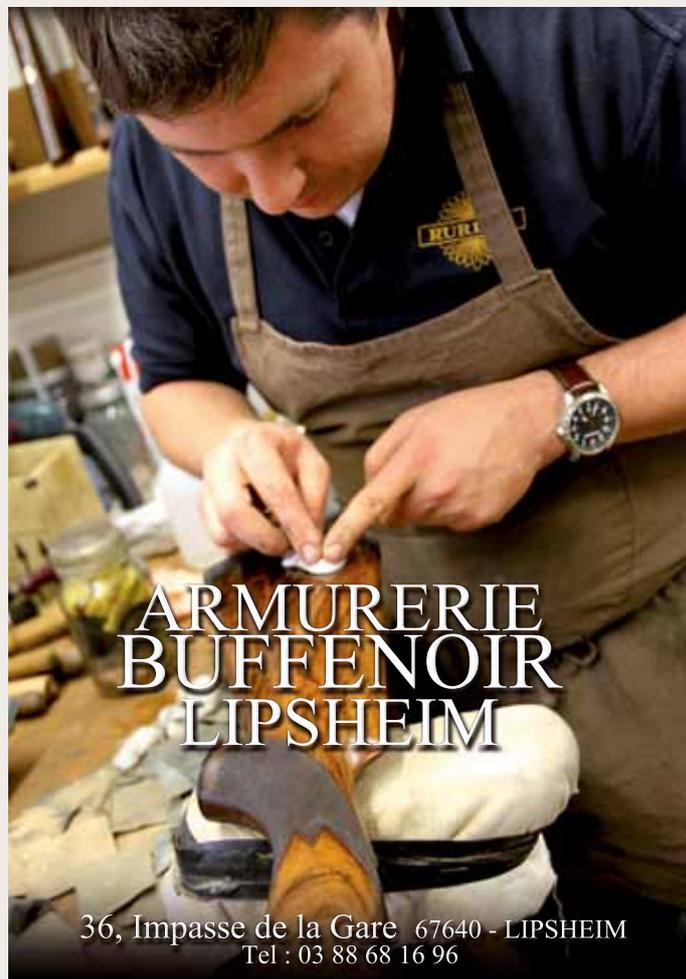
FORGIARINI
CARRELAGE
SANITAIRE
MEUBLES DE BAIN
PIERRE NATURELLE
PARQUETS
TERRASSES BOIS
SCIERIE

TENDANCES 2014 - 2015

CATALOGUE 2014 - 2015

disponible dans nos magasins

VENDENHEIM KOGENHEIM MULHOUSE



**ARMURERIE
BUFFENOIR
LIPSHEIM**

36, Impasse de la Gare 67640 - LIPSHEIM
Tel : 03 88 68 16 96

Synthèse des modalités de destruction de nuisibles

GROUPE 1						
Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	
1-Chien viverrin 2-Vison d'Amérique 3-Raton laveur	Toute l'année	En tout lieu	Du 02 février au 22 août	Autorisation individuelle du Préfet		Chassables du 23/08 au 1 ^{er} février
4-Ragondin 5-Rat musqué	Toute l'année	En tout lieu	Toute l'année	Pas de formalités administratives		Chassables du 23/08 au 01/02 déterrés avec ou sans chien toute l'année
6-Bernache du Canada	Interdit		Du 01 février au 31 mars	Autorisation individuelle du Préfet	- poste fixe matérialisé à main d'homme - tir dans les nids interdit	Chassables du 23/08 au 10 février

L'usage des pièges des **catégories 2 & 5** pour le piégeage du ragondin et du rat musqué est strictement interdit sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 m de la rive, exception faite du piège à oeuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètre sur les communes suivantes ou la présence du castor d'Eurasie est avérée : **AUENHEIM, BALDENHEIM, BISCHWILLER, DALHUNDEN, DRUSENHEIM, EBERSHEIM, EBERSMUNSTER, FORT-LOUIS, HEIDOLSHEIM, HERRLISHEIM, HILSENHEIM, KOGENHEIM, MARCKOLSHEIM, MUSSIG, MUTTERSOLTZ, NEUHAUESEL, NORDHOUSE, OBERHOFFEN-SUR-MODER, OFFENDORF, OHNENHEIM, PLOBSHEIM, RHINAU, ROESCHWOOG, ROHRWILLER, ROPPENHEIM, ROUNTZENHEIM, SELESTAT, SESSENHEIM, STATTMATTEN, STRASBOURG, LA WANTZENAU et WEYERSHEIM.**

GROUPE 2						
Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	
7-Fouine	Toute l'année	En tout lieu (voir SDGC)	Du 02/02/2015 au 31/03/2015	Autorisation individuelle du Préfet		Chassable du 23/08 au 1 ^{er} février
8-Renard	Toute l'année	En tout lieu	Du 01/03/2015 au 31/03/2015 Au-delà sur élevage avicole	Autorisation individuelle du Préfet		Chassable du 23/08 au dernier jour de février - enfumé à l'aide de produits non toxiques toute l'année - déterré avec ou sans chien toute l'année
9-Corbeau freux 10-Corneille noire	Toute l'année	- en tout lieu - cage à corvidés = pas d'appâts carnés, sauf pour nourriture des appelants	Du 02/02/2015 au 31/03/2015 Du 01/04/2015 au 10/06/2015 Jusqu'au 31/07/2015	Pas de formalités administratives Autorisation individuelle du Préfet et si aucune autre solution → + menace un des intérêts protégés (*) → + prévention dommages agricoles	- possible dans enceinte corbeautière - poste fixe matérialisé à main d'homme en de- hors corbeautière - tir dans les nids interdit - sans chien	Chassable du 23/08 au 1 ^{er} février

Bas-Rhin du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015

(Arrêté ministériel du 24 mars 2014 abrogeant l'AM du 08/07/2013)

GROUPE 2 (SUITE)						
Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	
11-Pie bavarde	Toute l'année	En tout lieu (voir SDGC)	Du 02/02/2015 au 31/03/2015 Du 01/04/2015 au 10/06/2015 Jusqu'au 31/07/2015	Autorisation individuelle du préfet → + menace un des intérêts protégés (*) et si aucune autre solution → + prévention dommages agricoles	- poste fixe matérialisé à main d'homme dans cultures maraîchères, vergers et territoires prévus dans le SDGC - tir dans les nids interdit - sans chien	Chassable du 23/08 au 1 ^{er} février
12-Etourneau Sansonnet	Toute l'année	En tout lieu	Du 02/02/2015 au 31/03/2015 Du 01/04/2015 au 22/08/2015	Pas de formalité administratives Autorisation individuelle Préfet - si aucune autre solution - menace un des intérêts protégés (*)	- sans chien	Chassable du 23/08 au 1 ^{er} février - poste fixe matérialisé à main d'homme dans cultures maraîchères, vergers et à moins de 250 m du stockage de l'ensilage - tir dans les nids interdit

GROUPE 3						
Espèces	Piégeage (1)		Tir (2) (3)			Autres
	Périodes	Modalités	Périodes	Formalités	Modalités	
13- Sanglier	Interdit		Du 02/02/2015 au 31/03/2015	Pas de formalités administratives	Chiens autorisés	Chassable du 15 avril au 1 ^{er} février Pas de possibilité de chasse ou de destruction à tir du 1 ^{er} au 14 avril inclus

(*) 1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique - 2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune - 3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles - 4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété, sauf pour les espèces d'oiseaux.

(1) Dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du Code de l'Environnement.

(2) La destruction à tir se fait de jour exclusivement. Le permis de chasser validé est obligatoire. Les agents commissionnés et chargés de la police de la chasse et les gardes particuliers peuvent détruire à tir les espèces nuisibles toute l'année,

de jour, exclusivement, avec l'assentiment du détenteur de droit de destruction.

(3) Dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 1^{er} août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles, à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement.

La destruction des animaux classés nuisibles peut être faite à l'aide de rapaces utilisés pour la chasse au vol sous réserve du respect des dispositions de l'article R.427-25 du code de l'environnement et des arrêtés ministériels du 10 août 2004 relatifs aux élevages de gibier.

NB : En cas de capture accidentelle d'animaux n'appartenant pas à une espèce classée nuisible, ces animaux sont immédiatement relâchés (art 4 AM 24/03/2014).

La sérothèque fédérale faune sauvage

La mise en place de la sérothèque a été initiée par le président Jean-Marc Delcasso, Docteur Vétérinaire, Président de la FDC des Hautes Pyrénées (65) en liaison avec la Fédération Nationale des Chasseurs.

Cette idée originale permet de vérifier, rechercher ou de retracer à tout moment les différentes maladies via les immunoglobulines. Ces échantillons conservés par le froid permettent à tout moment de vérifier si la faune sauvage a ou non été contaminée par une maladie ou si la faune sauvage est le réservoir à virus que certains voudraient bien leur prêter. Par de telles actions les Fédérations jouent le rôle de sentinelles sanitaires qui leur est dévolu par les statuts. La grande majorité des régions ou départements adhère à cette collecte. *Félicitations à Jean-Marc.*



Objectif

L'objectif est de récolter des échantillons de sang d'animaux, juste après la chasse, de les centrifuger rapidement puis de conserver chaque sérum obtenu au congélateur, en ayant préalablement noté les éléments d'identification de l'échantillon.

L'ensemble des sérums récoltés est conservé plusieurs années au congélateur et certains tubes peuvent être ressortis pour rechercher telle ou telle maladie, en remontant dans le passé.

Les sérums ne sont pas systématiquement analysés. Ils sont conservés dans de bonnes conditions pour servir de patrimoine sanguin de la faune sauvage, représentatif de chaque année de prélèvement.

Une opération de constitution d'une sérothèque s'entend sur plusieurs années. À l'issue de chaque année de prélèvements, une réunion de restitution et de retour d'expérience est organisée de manière à envisager les modalités de poursuite de la démarche : soit les fédérations, qui auront formé certains territoires, préfèrent poursuivre avec ces

mêmes territoires, soit elles préfèrent passer le relais à une fédération voisine. Il convient de noter que les sérums d'animaux ne permettent pas forcément de retrouver la trace de toutes les maladies susceptibles d'affecter la faune sauvage. En effet, pour des raisons techniques, certaines maladies sont mises en évidence par d'autres moyens que la recherche d'anticorps dans le sérum.

Ainsi, la récolte simultanée d'un morceau de rate apporte une source d'investigation supplémentaire qu'il convient de ne pas négliger.

Nombre et lieux de prélèvements

Chaque fédération organise sa collecte comme elle l'entend, dans le cadre des principes généraux suivants :

- au minimum 100 échantillons de sang au total, toutes espèces confondues (et les rates correspondantes dans la mesure du possible)
- idéalement, 50 échantillons par espèce représentative sur le département, dès lors qu'elle peut techniquement faire l'objet d'un prélèvement de sang post mortem. Le choix des espèces est dicté par des contraintes de faisabilité technique (prélèvement difficile sur animaux morts). Si celles-ci peuvent être levées pour d'autres espèces, rien n'interdit leur prélèvement. Par exemple : lapin, blaireau, etc. peuvent être ajoutés. Les oiseaux ne sont pas forcément exclus de la sérothèque. De plus, il s'agit de s'arranger pour que les échantillons d'une espèce ne viennent pas tous du même territoire.

Le matériel de prélèvement

Le matériel de prélèvement et de stockage des sérums au congélateur est fourni par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Les prélèvements de sang

Le sérum, obtenu par centrifugation du sang (débarrassé ainsi des globules), permet de réaliser des recherches d'an-

ticorps sur les animaux prélevés. Mais attention : les prélèvements sanguins sont très fragiles ! Ils s'hémolysent facilement (l'hémolyse est la rupture des membranes des globules rouges, avant centrifugation, rendant inexploitable le prélèvement pour un grand nombre d'analyses).

Quand prélever ?

Le plus tôt possible après la mort de l'animal, avant que le sang ne coagule totalement. Si l'on est en battue, avec interdiction de se déplacer après le tir, choisir de prélever le dernier animal qui a été tiré avant la fin de battue.

Où prélever le sang ?

De la meilleure à la moins idéale des solutions :

- directement à la sortie de l'impact, à condition qu'elle ne soit pas trop souillée et qu'on soit sûr que ce qui s'écoule est bien du sang (et pas du sang mousseux, ce qui signifierait qu'on récolte surtout du contenu de poumon) ;
- pendant l'éviscération, dans les gros vaisseaux sortant du cœur, du foie, des poumons, des cuissots ou des testicules ;
- au cœur, en le pressant pour le vider de son sang ;
- dans la cage thoracique, prélever proprement le sang qui stagne.

Les prélèvements de rate

On peut considérer comme éligible à la sérothèque un prélèvement de rate sans le prélèvement de sang correspondant, et inversement. Même si ça ne doit pas devenir systématique, il serait dommage de ne pas conserver un prélèvement pour cette raison. Il faut néanmoins retenir que la rate est essentiellement intéressante pour rechercher des traces de virus, alors que le sérum permet de rechercher des traces (anticorps) de maladies virales ou bactériennes, voire parasites, ainsi que des traces de toxiques.

Conservation, traitement et acheminement des échantillons

La FDC67 centrifuge et conserve ses prélèvements sur site. Si vous souhaitez plus de renseignements ou participer à cette opération, merci de contacter la FDC67 au 03 88 79 12 77. ●



La traduction de l'étude «Red Deer Behavior and Ecology of two Sexes» bientôt disponible

Lors de l'assemblée générale du 25 avril 2014 du GGC de Haslach et environs a été voté le principe d'une contribution au préfinancement de l'édition de la traduction de l'étude scientifique parue sous le titre «*Red Deer Behavior and Ecology of two Sexes*» (Le Cerf Élaphe, Comportement et Écologie des deux sexes). Après consultation des membres du conseil d'administration du GGC il a été convenu d'apporter une contribution de 1.500 euros à cette opération.

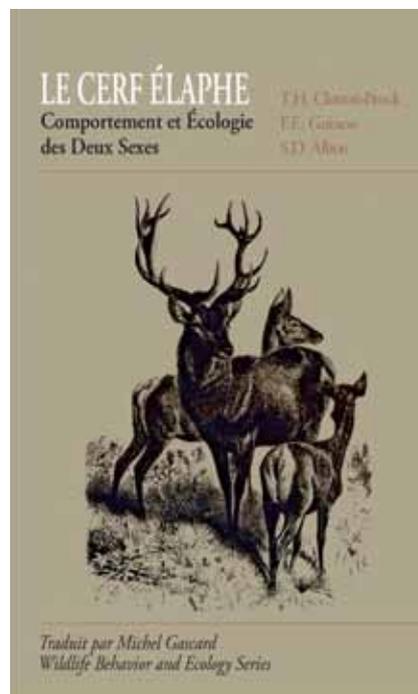
À la demande de Michel Gascard, traducteur bénévole, et de l'ABRCGG, les éditions Crépin-Leblond ont en effet accepté de publier cette traduction et ont acquis les droits auprès de l'éditeur américain (les Presses Universitaires de Chicago).

Le montant du préfinancement s'élève à 15.000 euros ttc pour l'édition des 500

premiers exemplaires.

Le financement s'effectuera par souscriptions et ou subventions. Le prix de souscription est fixé à 30 euros par exemplaire. Le prix public après souscription sera de 35 euros à partir du 1er décembre 2014.

Le lecteur trouvera dans ce livre les explications qui éclaireront ses propres observations du terrain et les conclusions de l'étude lui permettront d'acquiescer une bonne compétence en matière de gestion des populations de cervidés. Cette traduction réalisée sans aucune interprétation et au plus près du texte de l'auteur permet un accès direct aux connaissances apportées par l'étude en évitant des transmissions d'informations partielles et des interprétations dont il découle fréquemment des situations polémiques qui font passer en arrière-plan la qualité essentielle de l'étude. ●



Souscription et renseignements : Michel Gascard - Tél. 06 12 77 71 95

Premier salon de la chasse à Metz

Du 5 au 7 septembre 2014, le parc des expositions de Metz a accueilli pour la première fois le Salon Chasse-Pêche-Nature et Champignons inauguré par Pierre Lang, prési-

dent de la FDC 57. De nombreux chasseurs bas-rhinois ont fait le déplacement à Metz pour cette première.

Une exposition remarquable préfigurant peut être la région Alsace Moselle. ●



De gauche à droite Arnaud Steil, directeur de la FDC 57, Valentine Klingler, chasseresse, Reine de la Mirabelle, Pierre Lang, président de la FDC 57.



“Il n’y pas que les cerfs... même les plus beaux exemplaires de moineaux portent des tiques !” ●

Agenda

Les messes de Saint-Hubert organisées dans le Bas-Rhin

Marienthal

La SLC de Haguenau-Wissembourg organise sa traditionnelle messe de Saint-Hubert le lundi 3 novembre prochain à Marienthal. Elle sera sonnée par le Rallye Trois Fontaines de Haguenau. Une petite collation sera offerte aux participants après la messe. Chasseurs et non chasseurs sont cordialement invités.

Sarre-Union

La messe de Saint-Hubert organisée par le GGC Alsace Bossue se tiendra le vendredi 31 octobre 2014 à 19 heures en l'église catholique Saint-Georges de Sarre-Union.

Le trio de sonneurs Schann et les sonneurs de Strasbourg animeront la messe. Le pain du veneur et une boisson seront distribués aux participants à l'issue de l'office sur le parvis de l'église.

À noter que les dons de la soirée seront reversés à l'école maternelle de Sarre-Union dont le thème de l'année est la faune et la flore.

Sessenheim

Le GGC Sauer-Moder organise sa deuxième messe de Saint-Hubert le vendredi 7 novembre prochain à 19h en l'église Saint-Cécile de Sessenheim.

Les sonneurs de trompe accompagneront la messe qui sera suivie par la bénédiction des chiens et par une collation offerte aux participants.

Obernai

Une messe de Saint-Hubert, sonnée par les trompes de chasse «les Échos du Guirbaden» de Mollkirch, sera célébrée le dimanche 9 novembre à 10h30 en l'église Saints Pierre et Paul à Obernai.

Mollkirch

Une messe de Saint-Hubert, elle aussi sonnée par les trompes de chasse «les Échos du Guirbaden» de Mollkirch, sera célébrée le dimanche 16 novembre à 10h en l'église en l'église Saint-Joseph de Mollkirch.

Strasbourg

Organisée par le Groupement des Officiers de Louveterie du Bas-Rhin et l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier, la messe de Saint-Hubert 2014 se tiendra le vendredi 14 novembre à 18h30 en la Cathédrale de Strasbourg.

Vers 19h 45 aura lieu la bénédiction des chiens sur le parvis de la Cathédrale.

La messe sera célébrée par Monseigneur Vincent Dollmann, Evêque Auxiliaire de Strasbourg et l'Archiprêtre Michel Wackenheim.

Les sonneurs du Rallye Trois Fontaines d'Ingwiller, du Rallye Saint-Laurent de Holtzheim, les Echos du Guirbaden de Mollkirch et le Rallye Trompes de Strasbourg sonneront la messe. ●



Fête d'été du GGC Sauer-Moder

Comme de coutume – sous un soleil radieux - le GGC Sauer - Moder a organisé sa traditionnelle fête d'été le 30 août dernier autour de l'étang de pêche de Dalhunden. Après un concours de pêche fructueux et un apéritif animé, trois excellents sangliers à la broche ont régalié les quelque 200 convives. Par ailleurs, une tombola aux nombreux lots offerts par

le GGC et Espace Chasse a ravi les... gagnants. Un moment de convivialité qui aura été l'occasion d'échanger en cette période un peu tendue de renouvellement des baux de chasse. Dans son discours, le président Jean-Luc Ries a adressé un grand merci à tous les invités, aux sponsors ainsi qu'aux bénévoles. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'édition 2015. ●

Mise à jour conducteurs UDU CR



Bernard Gerber
Tél. privé 03 88 89 81 94

Michel Rickert
(ne fait plus partie de l'UDUCR)

Nouveau conducteur :

Jean Marie Furst
4 rue Molière
67410 Drusenheim
Tél. 03 88 53 34 78
06 26 02 96 68 ●

Daniel RETTIG

Naturaliste - Taxidermiste

Animaux entiers

Trophées de chasse
& Safaris

Tannages



114 route Nationale - 67760 Gamsheim
taxidermie.rettig.free.fr - Tél. **03 88 96 42 04**

TISCHLER

Boucherie Roland Tischler

Hauptstrasse 38 ■ 77975 Ringsheim

Tél. 00 49 (0)78 22 82 40

metzgerei-tischler@t-online.de

www.tischler-ringsheim.de ■ (à 5 mn d'Europapark)

- Spécialités fumées de la Forêt-Noire
- Conserves de gibier
- Service Traiteur (nous consulter)

La boucherie Tischler travaille uniquement
des animaux abattus par ses propres soins
et du gibier de la région (Forêt-Noire et Alsace)

-10%
de réduction
sur présentation
de cette annonce

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr

<http://www.armurerie-hct-67.com/>

GROUPE ANDREANI
solutions automobiles
www.groupe-andreani.com



Un grand choix de véhicules neufs et d'occasion rigoureusement sélectionnés

Depuis l'année 2000 date de rachat par Christian Andreani, d'Opel Muller, une société créée en 1930, le groupe n'a cessé de se développer avec comme fil conducteur la volonté d'offrir jour après jour un service d'exception. Un accueil incomparable reconnu par ses clients et une politique de qualité totale en évolution permanente. Des collaboratrices et collaborateurs motivés qui sans cesse suivent des formations qualifiantes pour rester au sommet des nouvelles technologies du monde de l'Automobile afin de vous apporter les meilleurs conseils en matière d'entretien et de réparation de vos véhicules.

Grâce aux 3 marques que nous représentons OPEL, KIA, CHEVROLET, et nos 7 concessions

OPEL MULLER Mulhouse • KIA KARLINE Mulhouse

Premium AUTOMOBILE Mulhouse • SAMA AUTOMOBILE Colmar

SAMA MOTORS Colmar • SELEST AUTOMOBILE Sélestat

SND AUTOMOBILE Rosheim

Nous offrons un large choix de véhicules neufs permettant de répondre à tous vos besoins et toutes vos envies. De plus nous vous proposons un grand choix de véhicules d'occasion rigoureusement sélectionnés par nos soins et offrant des garanties allant de 12 à 84 mois. — Bonne route en notre compagnie —

Le Groupe Andreani



Jean-Guillaume KENNEL, Responsable
Véhicules d'Occasions et chasseur passionné

SAMA AUTOMOBILE

11 rue Haussmann - 68000 Colmar
Tél. 03 89 41 53 95 ou 06 51 89 10 80

SND AUTOMOBILE

Parc de Rosenmeer - 67560 Rosheim
Tél. 03 88 48 03 05

SELEST AUTOMOBILE

Z.I. Nord - Rue de l'industrie - 67600 Sélestat
Tél. 03 88 58 40 47

Fête du GGC de Niederbronn



Le GGC a invité ses membres à une rencontre conviviale autour d'un sanglier à la broche le samedi 6 septembre 2014 à l'étang de l'APP de Woerth.

Une soixantaine de personnes ont pro-

fité de cette belle journée où il était agréable de se retrouver dans un cadre naturel, à l'ombre des grands arbres qui bordent l'étang.

À partir de 11 heures, les convives ont pu déguster les spécialités qui accompa-

gnaient l'apéritif, pour savourer ensuite le délicieux sanglier à la broche préparé par Jean-Paul. Les tartes aux quetsches ont aussi été un vrai régal, de quoi apprécier d'autant plus le café et les digestifs offerts par un ami chasseur.

Dans son discours, le président Pierre Schmidt a souhaité la bienvenue aux membres présents, insistant sur les enjeux des prochaines adjudications, et appelant les chasseurs à des comportements responsables pour le bail à venir, notamment pour la maîtrise des dégâts de sangliers dans notre secteur.

L'après-midi les chasseurs ont pris leur matériel de pêche pour taquiner les truites qui avaient été immergées la veille, aucun pêcheur n'est rentré bredouille. À croire que la capture de la truite est plus facile que le tir du sanglier dans les maïs ...

Une journée sympathique qui restera dans la mémoire des participants. ●

26 juin 2014 - AG GGC Ried Nord

L'assemblée générale du GGC Ried Nord s'est tenue le 26 juin dernier à Reichstett. Après le rapport moral de Patrick Causade, président du GGC, Maître Marc Schirer a fait un exposé sur les «Précautions à prendre en cas de déclaration de dégâts de gibier».

Concernant le plan de chasse chevreuils, Les propositions validées par le Bureau étaient à la disposition des membres pendant toute la soirée.

Les actions 2014/2015

• Jachères faune sauvage et engrais vert: budget 1000 €

- reconduction de la participation de 15€/ha aux jachères faune sauvage,
- participation de 50 % à l'achat de semences «engrais vert».

• Aide à la constitution de haie éternue à l'implantation de placettes de roseaux de Chine

- appel à candidature jusqu'à fin septembre 2014,
- appui et conseil sur la faisabilité avec l'aide de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin (appui technique et demande de complément financier si nécessaire),
- sélection de 3 projets par le GGC avec



une possibilité de financement de 500€ par projet.

• Recépage de haies

- Appel à candidature jusqu'à fin septembre 2014.
- Sélection de 2 ateliers projets (2 x 500€ présentant un intérêt cynégétique évident.

• Ciné-Tir

Tout adhérent à jour de ses cotisations recevra une participation unique de

40€ lors d'une séance de Cyné'tir. La liste des adhérents sera remise au secrétariat du Cyné'tir.

• Appui financier à l'UDUCR

Un appui financier de 500€ pour l'exercice en cours a été voté à l'unanimité.

• Financement répulsif

Pour des situations de dégâts de gibier sur des cultures spéciales (tabac, asperges,...). ●

Sangliers suivis par GPS sur le massif de La Petite Pierre... *suite.*

Récupération des colliers

Quatre laies sont équipées de GPS depuis environ un an, et la récupération des premiers colliers est imminente. Cette récupération est possible sans recapturer l'animal. En effet l'ouverture des colliers peut se faire grâce à un déclencheur (*drop off*) qui s'active de deux façons. La première est de s'approcher assez près de l'animal grâce au signal radio (VHF) émit en permanence et d'envoyer avec un émetteur un code spécifique qui active le déclenchement. L'autre façon est automatique dans le sens où lorsqu'on achète les drops-off, ils sont programmés pour se déclencher après une durée souhaitée. Dans notre cas cette durée est de 13 mois. Si les colliers continuent de fonctionner, nous allons attendre leur déclenchement automatique. Si tout se passe normalement nous accèderons aux données complètes contenues dans le collier ; car jusqu'à présent une partie seulement des données est retransmise quotidiennement selon la couverture du réseau GSM.

Bilan des animaux suivis

Un mâle a perdu son collier après 125 jours de suivis. L'ajustement des colliers reste problématique connaissant la variabilité du poids des animaux en quelques mois et l'on veut éviter de mettre des col-



liers trop serrés.

Des quatre laies capturées il y a environ un an, une vient d'être reprise fin août, nous en avons profité pour lui changer son collier. Et comme expliqué précédemment, nous devrions récupérer les colliers des trois autres prochainement.

Nous avons équipé fin août deux nouvelles laies et un mâle.

Donc au final trois colliers à récupérer et quatre posés on l'espère pour un an. Nous envisageons toujours de capturer hors réserve, certainement avec d'autres moyens en hiver.

Déplacements et domaine vital

La laie Bertha qui a le plus grand domaine vital des animaux suivis jusqu'à présent (Cf. *Infos'Chasse, juin 2014*) a

recommencé à sortir sur un maïs non clôturé qui jouxte la forêt à l'est, sur la commune de Neuwiller les Saverne à raison d'une dizaine de nuits par mois en juillet et en août. Les deux autres laies (*Lost et Gornette*) sont strictement forestières et ne sont jamais sorties du massif en un an, ne fréquentant jamais une culture. La laie capturée hors réserve à l'ouest (*Pfennie*) reste en limite des cultures et ne fréquente que les vergers à quetsches. Aucune incursion dans les blés ou maïs pourtant très proches. Les premiers résultats de calcul de domaines vitaux avec 3 colliers déjà récupérés montrent une grande variabilité de taille: 182 ha pour la laie Fifi à 1338 ha pour la laie Sissi et 720 ha pour le mâle Gilou, tous équipés dans la réserve. La taille du domaine vital de Sissi est surestimée, par rapport à sa taille réelle, dû à un grand déplacement. En revanche, nous constatons des cœurs de domaines vitaux (partie très fortement fréquentée) de moins de 170 ha avec un cœur pour Fifi de 36 ha. Ces résultats restent bien évidemment à approfondir avec les nouveaux colliers que nous allons récupérer.

L'ONCFS, la FDC du Bas-Rhin et le Groupement de Gestion Cynégétique de la Petite Pierre, sont partenaires dans cette opération. ●

Pour toutes informations pratiques merci de contacter **Jean-Luc Hamann : 06 25 07 08 54**

SLC des Trois Massifs du Sud Point sur le nouveau cahier des charges

Le vendredi 29 août dernier, la SLC des Trois Massifs du Sud avait invité ses adhérents à une soirée au stand de tir de l'APTO à Bernardswiller sur le thème du nouveau cahier des charges. C'est ainsi que Gérard Lang, président de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin a détaillé le contenu de ce nouveau cahier des charges avec ses modifications et nouveautés. Les nombreux participants n'ont pas manqué d'alimenter le débat qui s'en est suivi. Une tarte flambée a clôturé la soirée en toute convivialité.

Par ailleurs, en vue de bien préparer la saison de battue, les membres de la SLC se sont retrouvés au Cyné'tir le 4 oc-

tobre. Certains participants ont profité de l'occasion pour valider leur autorisation de port d'arme en battue. ●



Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez-nous vos annonces (maximum 4 lignes) en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail: beatrice.roecker@voila.fr
 Délai de dépôt des annonces, le 15 du mois précédant la parution.

Armes / Optiques

■ Lunette affût Haco Hunter 3-12x50 avec réticule lumineux bon état convient jeune chasseur prix 300€. Tél. 06 12 04 30 96

■ Canon chasse R93 flûté Blaser. Cal. 6.5x57 Prix: 750€. Tél. 03 88 73 45 61

■ Jumelle Zeiss Victory T* FL 10x56 de couleur verte en excellent état avec étui en Cordura, bandoulière en néoprène et capuchon de protection des oculaires. Permet une superbe vision de jour comme de nuit. Prix 1650€ à débattre. Tél. 07 86 01 41 33

■ Carabine Mauser M96 à armement linéaire en calibre 300WM, équipée lunette Schmidt et Bender 8X56 réticule 1 sur montage pivotant EAW. Arme précise en très bon état. Prix 850€. Lunette Swarovski 8X50 réticule 4, légère trace de collier. 450€. Tél. 06 85 19 06 37

■ Express juxtaposé Pierre Artisan, Mod. Fontainebleau, cal. 8x57JRS avec Ampoint 6000€ + Mauser 98, cal. 7x64, canon neuf, crosse artisanale, tiré 3 fois. Tél. 06 95 40 32 37

■ Carabine Kipplauf BRNO ZK99 cal. 8x57 JRS avec viseur Doctor-Sight. Etat neuf. Prix 800€. Fusil Franchi superposé. Modèle Alcione S cal.12/70. Canon 71 cm ¼ et ¾ chocke. Ejecteurs automatiques. Double détente. Prix 290€. Viseur Point rouge/vert Tasco Propoint 1x26. Etat neuf. Prix 100€. Tél. 06 70 01 48 72

■ Carabine Sabatti gaucher 7x64 + boîte S&B Barnes visée battue lunette 1.5-6 x42 Shirtone à 1590€ et un mixte 7x65r cal. 12 + canon 12 et lunette 8x56 Swarovski point lumineux, mont. pivot avec balles RWS et S&B à 1890€ et fusil cal. 12 sup. mono détente sélectif à 390€. Le tout en très bon état. Tél. 06 87 01 61 61

■ Blaser R8 black édition 300 VSM avec lun. svarovski 2.5-12x50. Prix : 4500€. Tél. 06 64 04 43 38

■ Carabine M98 calibre 7x64, lunette Tasco - Titan 1,5-6x42. Etat neuf. Prix : 650€. Tél. 06 82 01 51 61

■ Jumelle Buschnell vision nocturne 2,5 x 42 TBE avec son accessoire de rangement. Prix: 350€. Tél. 06 87 81 87 09

■ Carabine neuve Krico 700 cal. 7x64, montage crochets fait par Armurerie Sipp avec lunette Zeiss 1,5-6x42 (arme très fiable et très précise) 1300€ + 280 Remington avec montage EAW, idéale battue, précision exceptionnelle. 550€ + Carabine Ferlach luxe 7x64, montage EAW + Zeiss, gravure animalière. Prix à débattre + Drilling Ferlach 16x70 + 8x57. Montage crochet + lunette variable. Prix intéressant à débattre. Tél. 06 61 73 89 17

■ Express superposé Krieghoff 9,3 x 74R. Lunette Schmidt Bender 1.25-4x20, montage Sipp à crochets, gravure animalière. Prix : 4000€. Tél. 06 25 51 51 85

Chiens

■ Chiot drahthaar femelle pure race non lof. Né le 13/06/2014, pucé et vacciné. Mère n° 206857. Parents chasseurs. Tél. 06 11 66 47 71

■ Chiots Petit Munsterlander nés le 25/08/2014 : 5 femelles et 3 mâles, nés de parents chasseurs. Pucés et vaccinés, LOF. Mère LOF n° 4628/1195 Père LOF n° 6323/1224. Tél. 03 88 86 58 04 ou 09 66 13 45 58.

■ Part. vend 2 chiots mâles Teckel poil dur standard, nés le 01/07/2014. Elevés en famille. Parents excellents chasseurs. Couleur sanglier. Pucés et vaccinés, inscrits LOF. Mère n° 220368/42740. Tél. 03 88 87 38 66

■ Teckels poil dur né le 06.07. 1 mâle et 1 femelle dispo. Père Dali-Tif de la Voute Azurée cotation 4/6 LST CACT/VP SP BHFK TAN. ST TC sujet recommandé. Chiots pucés, vaccinés, vermifugés. LOF. Elevés dans foyer familial. Prix : 650€. Tél. 06 61 71 28 21

Véhicules

■ 4 x 4 Peugeot 4007, Féline noire, Diesel, 107 000 kms, année 2007, TBE révisions en garage, CT OK. + 4 pneus neige sur jantes, sièges cuir chauffants, 7 places. 11.000€. Tél. 06 08 59 05 40

■ Nissan Patrol 7 places. Chassis long. Parfait état. Boîte automatique. Crochet attelage. 4 pneus neufs. Treuil Warn (valeur 2500€) Radio Cd.Gps grand écran. 06/2009, 140000 Km. Prix 20800€. Tél. 06 72 00 65 91

Immobilier

■ Vends appartement F3 dans les Vosges (88) Saint-Michel sur Meurthe dans petite copropriété, 1^{er} étage. Terrain de 400 m². Cave, garage et grenier. Chauffage central fioul. Double vitrage. Toiture neuve. Prix: 50.000€ négociables. Tél. 03 29 56 77 88 H.R. ou 06 42 25 02 45

Divers

■ Vends 20 trophées de chevreuil, 2 trophées de cerf, 1 trophée d'élan du Cap - Tél. 03 69 22 51 49

■ Vends 1 compresseur pour frigo ou congélateur, état neuf servi 6 mois. Prix 650€. Tél. 03 88 87 32 20

■ Vends 1 lot de 11 trophées de brocard, sur écussons bois 45€ le lot + 1 très beau trophée de cerf empaillé 750€. Tél. 03 88 87 32 20

■ Deux traqueurs avec 4 chiens acceptent battues 30 km autour de Sarre-Union Tél. 06 87 81 87 09

■ Tonneaux de matière reine-claude à distiller. Cueillette à la main, fruits mûrs. Prix à débattre. Tél. 03 29 56 77 88 H.R.

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Octobre 2014

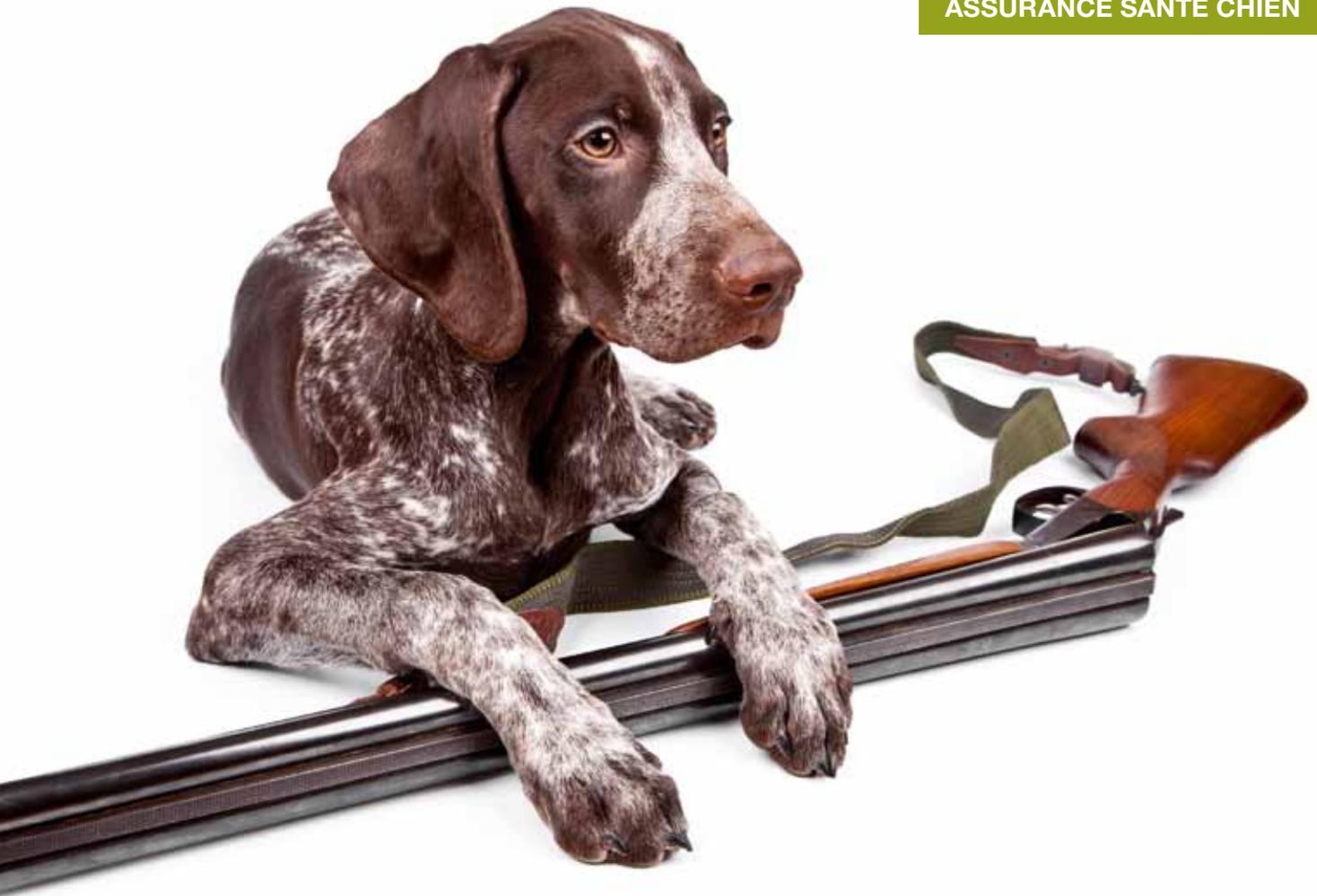
1 oct.	06h26	à	20h11
5 oct.	06h32	à	20h02
10 oct.	06h39	à	19h52
15 oct.	06h46	à	19h42
20 oct.	06h54	à	19h32
25 oct.	06h03	à	18h21
● 23 oct.	○ 8 oct.		

Novembre 2014

1 nov.	06h12	à	18h11
5 nov.	06h19	à	18h05
10 nov.	06h27	à	17h57
15 nov.	06h34	à	17h51
20 nov.	06h42	à	17h45
25 nov.	06h49	à	17h40
● 22 nov.	○ 6 nov.		

Décembre 2014

1 déc.	06h58	à	17h36
5 déc.	07h03	à	17h34
10 déc.	07h08	à	17h33
15 déc.	07h13	à	17h33
20 oct.	07h17	à	17h34
25 déc.	07h19	à	17h37
● 22 déc.	○ 6 déc.		



ASSURANCES DE VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Votre compagnon vous apporte beaucoup de satisfaction, mais les frais vétérinaires en cas de maladie peuvent s'avérer très coûteux. Pour ne pas avoir à choisir entre budget et qualité des soins, le Crédit Mutuel a créé le contrat "Assurances des Animaux de compagnie" pour couvrir les frais vétérinaires de votre chien quoiqu'il arrive.

TOUT EST PRÉVU !

- PAIEMENT DIFFÉRÉ DE 30 JOURS
GRÂCE À LA CARTE CB AVANCE SANTÉ.
- DES GARANTIES AU CHOIX QUI NE DIMINUENT PAS
AVEC L'ÂGE DE VOTRE ANIMAL.
- UNE ASSISTANCE POUR LE RETROUVER EN CAS DE FUGUE.

Crédit  Mutuel

IDÉAL POUR LES BAINS DE BOUE.



MINI COUNTRYMAN.

Modèle présenté MINI Cooper S COUNTRYMAN avec options de teinte de carrosserie métallisée, jantes en alliage léger 18" design «5-Star-Double Spoke Composite» en noir, clignotants blancs, ALL4 Line extérieur avec accessoires entourages de feux avant noirs. Consommations en cycle mixte : 6,2l/100km. CO₂ : 144g/km.



GROUPE
l'espace #

STRASBOURG - HAGUENAU

STRASBOURG
2 rue Emile Mathis
03 88 753 753

HAGUENAU
110 route de Strasbourg
03 88 06 17 17

MAINTENANT À OBERNAI
📍 1 rue des ateliers